

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 2022/075

Membres en exercice : 27

Membres présents : 18

Membres absents : 3

Dont membres représentés : 6

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq octobre à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Jeannine VIDAL, Jean TELASCO, Yves ESCAPE, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Françoise CAMPREDON, Yannick COSTA, Carine DEVOYON, Chrystèle CARLOS, Joël PACULL, Karine CAROLA, Pascal-Henri BASSET, Nicolas OLIVE, Jean-Pascal GARDELLE, Christian FALZON, Xavier ROCA.

Absents excusés : Pascale PUY, Laurent FOURMOND, Corinne ROLLAND-MCKENZIE.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Catherine MIFFRE (procuration à Nathalie PIQUE), Marc BILLES (procuration à Yannick COSTA), Blaise FONS (procuration à Jean-Paul BILLES), Laurence BARBERA (procuration à Carine DEVOYON), Bertille MARTY (procuration à Christian FALZON), Evelyne SARRAZIN (procuration à Jeannine VIDAL),

Secrétaire de séance : Françoise CAMPREDON

Date de la convocation : 19/10/2022

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

RAPPORTEUR : Jean-Paul BILLES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal il y aurait lieu de modifier le tableau des effectifs du personnel communal afin de fermer les postes qui ne sont plus d'actualité et au vu des nouveaux recrutements, de créer les postes suivants :

- 1 Agent de maîtrise principal en vue du recrutement par voie de mutation M. Benjamin LOISELEUR, à compter du 01/12/2022 en tant que responsable des services techniques afin de faire face au départ de M. Claude PULL
- 2 postes d'adjoint technique non titulaire à temps non complet, l'un pour 6/35ème et le second pour 8/35ème pour répondre à l'embauche de 2 AVS qui sont dorénavant à la charge des communes sur le temps méridien et les garderies (enfants en situation de handicap)

M. le Maire propose à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur ces modifications ; le nouveau tableau des effectifs du personnel communal se présente ainsi :

Emploi Fonctionnel Temps Complet 35/35ème

Directeur Général des Services 1 (Pourvu : 1)

Personnel Permanent à Temps Complet 35/35ème

Attaché Principal 1 (Pourvu : 1)

Attaché 2 (Pourvu : 0)

Secrétaire de Mairie 1 (Pourvu : 0)

Rédacteur principal de 2^{ème} classe (par avancement de grade) 2 (Pourvu : 2)

Rédacteur 2 (Pourvu : 0)

Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe (par avancement de grade) 3 (Pourvu : 3)

Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe 4 (Pourvu : 1)

Adjoint Administratif 3 (Pourvu : 0)

Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe 2 (Pourvu : 1)

Adjoint d'Animation 2 (Pourvu : 0)

Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques 1 (Pourvu : 1)

Adjoint du patrimoine 1 (Pourvu : 0)

Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives principal 2^{ème} C (par avancement de grade) 1 (Pourvu : 1)

Agent Spécialisé Principal de 1^{ère} classe des Ecoles Maternelles 2 (Pourvu : 1)

Agent Spécialisé Principal de 2^{ème} classe des Ecoles Maternelles 1 (Pourvu : 0)

Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles 2 (Pourvu : 0)

Brigadier-Chef Principal de Police Municipale 2 (Pourvu : 2)

Brigadier de Police Municipale 1 (Pourvu : 0)

Gardien de Police Municipale 1 (Pourvu : 0)

Technicien Principal de 2^{ème} classe 1 (Pourvu : 0)

Technicien 1 (Pourvu : 0)

Agent de Maîtrise Principal 6 (Pourvu : 5)

Agent de Maîtrise 2 (Pourvu : 0)

Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe (par avancement de grade) 3 (Pourvu : 2)

Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe 8 (Pourvu : 3)

Adjoint Technique 5 (Pourvu : 5)

~~Adjoint Technique chargé de la surveillance publique 1 (Pourvu : 0)~~

Personnel Permanent à Temps Non Complet

Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à 28/35^{ème} 1 (Pourvu : 1)

Adjoint du patrimoine à 30/35^{ème} 1 (Pourvu : 1)

Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe 30/35^{ème} 1 (Pourvu : 1)

Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à 30/35^{ème} 2 (Pourvu : 1)

Adjoint Technique à 30/35^{ème} 3 (Pourvu : 0)

Adjoint Technique à 25/35^{ème} 1 (Pourvu : 0)

Adjoint Technique à 20/35^{ème} 2 (Pourvu : 0)

~~Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à 20/35^{ème} 2 (Pourvu : 0)~~

Personnel Contractuel à Temps Complet 35/35ème

Rédacteur	2 (Pourvu : 0)
Adjoint technique	2 (Pourvu : 1)
Adjoint d'animation	1 (Pourvu : 1)

Personnel Contractuel à Temps Non Complet

Adjoint technique à 30/35 ^{ème}	1 (Pourvu : 0)
Adjoint technique à 25/35 ^{ème}	2 (Pourvu : 2)
Adjoint technique à 20/35 ^{ème}	15 (Pourvu : 13)
Adjoint technique à 17,5/35 ^{ème}	1 (Pourvu : 0)
Adjoint administratif à 17/35 ^{ème}	1 (Pourvu : 1)
Adjoint technique à 26/35^{ème}	1 (Pourvu : 0)

Personnel occasionnel / saisonniers à Temps Complet 35/35^{ème}

Adjoint Technique	6 (Pourvu : 4)
Adjoint Administratif	1 (Pourvu : 1)
Adjoint d'Animation	3 (Pourvu : 2)

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. le maire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

► **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs comme exposé ci-dessus.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations,*

LE MAIRE,

Jean-Paul BILLES.

*Transmis en Préfecture le :
Affiché le :*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.